



Communiqué de presse du 9 octobre 2009

Edipresse fait face à la crise

Dans un marché des médias en pleine mutation structurelle, Edipresse Suisse doit, pour assurer son avenir, baisser son niveau de coûts et prévoit la suppression d'une centaine de postes.

Les consultations avec les représentants du personnel définies en pareil cas par les conventions collectives et la loi débuteront dès la semaine prochaine. Edipresse Suisse propose en outre la création d'un Fonds de soutien pour les cas de rigueur.

La mutation structurelle profonde des médias s'accélère en raison de la crise économique. En particulier, la presse écrite souffre en 2009 d'une baisse importante des recettes publicitaires.

« A fin septembre, nous avons perdu 25% de revenus publicitaires par rapport à 2008 et aucune amélioration n'est en vue pour la fin de l'année », déclare Serge Reymond, directeur général d'Edipresse Suisse. « Il est donc impératif que l'entreprise baisse encore une fois ses coûts et cela passera nécessairement par des suppressions de postes de travail ».

Un plan de mesures en ce sens a été préparé et sera prochainement mis en œuvre, après consultation des représentants du personnel. Le cumul des mesures prévues dans les différents secteurs de l'entreprise entraînera la suppression d'une centaine de postes au total (sur un effectif suisse global de 1'124 postes en équivalents plein temps/ EPT).

En application des nombreux accords collectifs liant Edipresse à ses partenaires sociaux, l'entreprise a invité aujourd'hui les représentants du personnel des différents secteurs concernés à commencer les procédures de consultations en vigueur pour examiner ensemble les mesures prévues. Les décisions formelles seront prises après la fin de ces consultations. Pour les personnes touchées par les mesures à venir, il sera envisagé des mesures d'accompagnement, ainsi qu'un plan social. Au surplus, Edipresse Suisse propose la création d'un Fonds de soutien pour

les cas de rigueur, doté financièrement par l'entreprise, et dont les modalités d'intervention seront définies d'entente avec les partenaires sociaux.

« Contrairement à la Suisse alémanique, qui n'a plus aucune convention collective pour les journalistes depuis de nombreuses années, la Suisse romande et le Groupe Edipresse sont toujours restés fidèles au principe des conventions collectives de travail. Nous avons même un accord interne particulier pour les rédactions (AIR) qui octroie à nos journalistes des avantages supplémentaires par rapport à la convention de la branche. », rappelle Serge Reymond. « Ces accords collectifs prévoient tous des procédures de concertation pour traiter entre partenaires sociaux des cas particuliers de crise économique ou de restructuration; ces mécanismes de discussion doivent maintenant démontrer leur efficacité et nous permettre de trouver ensemble des solutions pragmatiques ».

Pour toute demande d'information :

Sylvia Wuersten

Responsable Communication Edipresse

Tél. +41 (0)21/ 349 42 01 communication@edipresse.ch

www.edipresse.ch